

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES PARENTS D'ELEVES DU MARDI 6 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze le 06 octobre, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire sous la présidence de Mme Thébault, présidente.

M. Gérard, secrétaire général du LFV, assure le secrétariat de séance.

Nombre de membres actifs : 919

Nombre de membres actifs présents ou s'étant faits représenter : 162

Selon les statuts, le quorum est fixé à 10 % soit 92 membres actifs présents ou représentés. Au vu du nombre de membres présents ou représentés, Mme Thébault déclare la séance ouverte à 19h30.

Ordre du jour :

- Rapport de mandat
- Questions diverses
- Élections des membres du conseil d'administration

I – RAPPORT DE MANDAT

Le rapport de mandat présente les actions qui ont été menées par les élus depuis les dernières élections, les résultats financiers ayant été présentés en mai dernier.

A. La rentrée

M Cheylan, directeur de l'école primaire résume la rentrée à Sadyba : les effectifs sont stables 431 élèves contre 432 l'année dernière. Les activités périscolaires ont été diversifiées cette année et un plus grand nombre de places dans les groupes sont occupées (1187 cette année contre 1149 l'année précédente)

Pour le second degré, M Raynal Proviseur présente les éléments de rentrée : des effectifs globalement stables 336 élèves collège-lycée (contre 347 l'année dernière). Un effort a été porté sur les activités extra-scolaires et une offre élargie dont profite un tiers des collégiens.

B. La communication

Mme Augereau présente les nouveaux logos de l'établissement et les actions mises en place : renforcement de la communication auprès des parents (courriels, site internet et Facebook), nouveaux outils de communication (brochure, dépliant).

C. Les impayés

Mme Thébault souligne le travail réalisé par Mme Boyaval sur le recouvrement des impayés qui se soldent à 10.304 PLN sur l'année scolaire 2014/2015 (contre 35.906 PLN l'année précédente).

D. Les investissements

Mme Thébault relate tous les travaux de maintenance et de rénovation réalisés sur les deux sites.

E. Projet immobilier

Après avoir présenté l'historique de la situation immobilière à Sadyba (renouvellement de contrat de location sur courte durée), Mme Thébault annonce la signature de deux accords :

- **Un protocole d'achat** valable 3 ans

prix : 18 millions PLN + TVA 3 millions PLN

acompte : 1,8 millions PLN

conditions suspensives entre autres :

- Régularisation des prétentions à la **convenance du LfV**
- Obtention d'un prêt bancaire

- **Un bail de 10 ans**

loyer : - inchangé pendant 3 ans : 1,9 millions PLN (TTC)/an

- à partir de la 4^{ème} année : 2,1 millions PLN (TTC)/an

caution bancaire : 332.350,92 PLN pour garantie de loyer (contre garantie par un dépôt du même montant à la banque)

Une discussion s'engage avec des membres de l'association, qui permet au conseil d'administration, par les voix de M. Boule et Mme Thébault, de détailler les deux accords. Il est ainsi précisé l'existence de prétentions sur le terrain dont il convient de déterminer l'étendue et la légitimité ainsi que l'identité de l'entité morale qui devrait les prendre en charge (l'Etat, actuel propriétaire, nouveau propriétaire). Des solutions d'assurance permettent de se couvrir des risques. De plus, nous disposons d'un délai de 3 ans pour faire le point sur les prétentions.

Mme Thébault annonce également l'acquisition des surfaces occupées par le lycée sur le site de Saska. Les négociations sont très avancées avec les propriétaires de ces surfaces, à savoir, la Mairie et le Trésor public. A ce jour 1,3 M de PLN ont été réglés sur un coût global de 3,3 M PLN. La discussion avec la salle permet à Mme Thébault de préciser que ce rachat est un choix que le conseil d'administration a fait par rapport à un bail locatif puisque le prix d'achat correspond au prix de 5 années de location. Dans une hypothèse de départ du lycée sur un autre site, M. Boule précise que la vente du terrain et des bâtiments de Saska Kepa serait aisée compte tenu de l'attractivité de l'emplacement pour un promoteur immobilier.

Mme Thébault présente l'avancement des travaux des installations sportives sur le site de Saska.

F. Actions diverses

Mme Szumowska présente le travail de l'Association des Amis du Lycée Français de Varsovie et le soutien financier obtenu auprès des sponsors et donateurs qui permettra de prendre en charge une partie des travaux entamés à Saska à hauteur de 250.000 PLN.

Mme Augereau présente les nouveaux contrats signés avec l'entreprise Gastro-Team pour l'élaboration des repas sur les deux sites. En réponses aux questions techniques de la salle sur la cantine, le Conseil d'Administration précise que la réflexion globale sur la cantine continuera cette année et sera simplifiée par la stabilisation immobilière.

Enfin, Mme Thébault souligne l'engagement de l'Ambassade de France auprès du Lycée Français sur le dossier de sa reconnaissance par les autorités polonaises (Conversion des notes du Bac et simplifications administratives).

II – QUESTIONS DIVERSES

VOTE DU QUITUS

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 162

III – ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quatre postes sont à pourvoir et 6 candidats se sont présentés. Il est procédé aux élections. Les résultats sont les suivants :

M Chamboncel	147 voix - ELU
M. Faryaszewski	118 voix - ELU
M. El-Miligy	106 voix - ELU
Mme Thébault	93 voix - ELUE
M Boursault	85 voix
M. Vasseur	84 voix

Le conseil d'administration est désormais composé de :

- Mme Augereau
- M. Bernard
- M. Boule
- M. Chamboncel (nouvel élu)
- M. El Miligy
- M. Frayszewski (nouvel élu)
- Mme Szumowska-Jaskowska
- M. Lebot
- M Michaud
- Mme Thébault

Le résultat a été proclamé à 21h50.

Observations, réclamations : néant

L'élection des membres du bureau du conseil d'administration aura lieu le 07 octobre 2015.

A Varsovie, le 06 octobre 2015

La Présidente

Mme Thébaud

Le secrétaire de séance

Denis Gérard